



Réunion du Comité Syndical

du 2 décembre 2014

CS – 6.05
Compte-rendu de décision

RAPPORT
Présenté par Monsieur le Président

Le deuxième jour du mois de décembre de l'année deux mil quatorze à dix huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Olivier DEROY, président pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Olivier DEROY, Bernard DRAVIGNEY, Ian BOUCARD, Jean-Pierre CUENIN, Mmes. Marie ROCHETTE DE LEMPDES, Marie-Laure FRIEZ

S.I.C.T.O.M. : MM. Patrick MIESCH, Sébastien FLOTAT jusqu'au point CS-6.06 inclus, Luc SENGLER, Pierre REY

C.C.S.T. : MM. André HELLE, Claude BRUCKERT, Pierre VALLAT

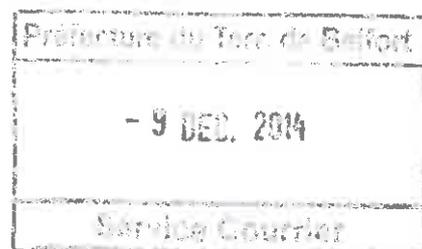
- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : Mme. Bernadette PRESTOZ

S.I.C.T.O.M. : M. Thierry STEINBAUER

C.C.S.T. : NEANT

Le quorum est atteint : 15 présents



- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : M. Thierry PATTE

S.I.C.T.O.M. : MM. André PICCINELLI, Michel JARDON

C.C.S.T. : M. Jean LOCATELLI

Etaient excusés

- **Délégués titulaires** :

C.A.B. : Mme. Françoise RAVEY, MM. Jacques BONIN, Yves VOLA
Pouvoir : M. Jacques BONIN donne pouvoir à M. Olivier DEROY

S.I.C.T.O.M.: M. Hervé GRISEY

C.C.S.T. : NEANT

- **Délégués suppléants** :

C.A.B. : MM. Stéphane GUYOD, Philippe CHALLANT

S.I.C.T.O.M. : Mme. Félice ZWINGELSTEIN

C.C.S.T. : NEANT

Etaient absents

- **Délégués titulaires** :

C.A.B.: NEANT

S.I.C.T.O.M. : M. Emile EHRET

C.C.S.T. : NEANT

- **Délégués suppléants** :

C.A.B. : MM. Mazouz BENLAZERI, Raphaël RODRIGUEZ, Jean-Claude MARTIN, Michel ORIEZ, Mme. Loubna CHEKOUAT

S.I.C.T.O.M. : MM. Gilles HEINRICH, Henri OSTERMANN

C.C.S.T. : MM. Frédéric ROUSSE, Thierry MARCJAN



Réunion du Comité Syndical

du 2 décembre 2014

CS - 6.05

Compte-rendu de décision

RAPPORT

Présenté par M. Olivier DEROY
Président

Monsieur le Président rappelle la délégation qui lui a été accordée par le Comité Syndical par délibération n° CS 4-04 du 17 juin 2014, dans le cadre des articles L 5211-10 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux dispositions en vigueur, il doit être rendu compte au Comité Syndical des décisions prises au titre de cette délégation.

Il est ainsi rendu compte au Comité Syndical de la décision suivante :

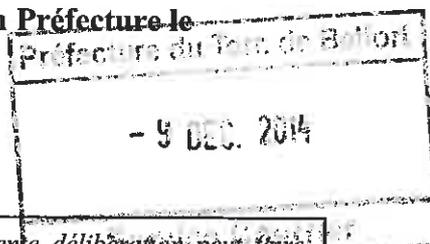
Référence	Date	Objet
n° 3/2014	6 novembre 2014	Avenant au contrat de prêt C00867 du 20/07/2005 passé avec le Crédit Agricole : modification du préavis des remboursements anticipés

Le Comité Syndical :

- PREND ACTE de la décision ci-dessus.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 2 décembre 2014, ladite délibération ayant été affichée par extrait le conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le



POUR EXTRAIT CONFORME
Bourgne, le 9 décembre 2014
Le Président,

Olivier DEROY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage